

tails suivants, extraits en partie du règlement de cette société, que nous sommes parvenus à nous procurer.

C'est dans l'église de Saint-Just, première paroisse de l'ancienne ville de Lyon, que fut fondée la confrérie des *Trente-trois*, qui se glorifiait de posséder une bulle papale qui relatait et confirmait son ancienne institution ; mais il paraît qu'au moment des troubles révolutionnaires de la fin du siècle dernier, lorsque toute espèce de communautés fut supprimée, cette bulle, se trouvant en dépôt entre les mains d'un membre de ladite société, fut livrée aux flammes, en même temps que le dépositaire succombait lui-même parmi les victimes que faisait la Terreur.

Il est difficile, d'après cela, de fixer l'époque de la fondation de cette association, qui néanmoins paraît avoir plusieurs siècles d'existence, et était appelée des *Trente-trois* parce qu'elle fut composée de trente-trois membres, en l'honneur des trente-trois années que Jésus-Christ passa sur la terre (1).

Au commencement de ce siècle, quelques personnes pieuses ayant conservé la mémoire de l'existence de cette confrérie, résolurent de la faire revivre, et sachant qu'elle avait jadis été confirmée par la cour de Rome,

(1) Nous retrouvons ce nombre *trente-trois* honoré dans le même sens par le marchand drapier Etienne Mazard qui, dans son testament et son codicile des 21 avril 1735 et 24 avril 1736, donna à l'hôpital de la Charité, en argent et en immeuble, une valeur de 150 mille francs à la charge, par ledit hôpital, de doter chaque année trente-trois pauvres filles que présenteront MM. les curés et fabriciens des paroisses de Lyon et de Taluyers. — Mais, d'autre part, nous ferons observer que MM. les chanoines-comtes de Lyon avaient, de leur côté, limité, dès 1321, le nombre de leurs membres à *trente-deux* pour représenter aussi les 32 ans de Notre-Seigneur. — Nous nous bornons à mentionner ici cette différence d'âge du Christ, laissant aux théologiens à en donner l'explication.